

Karim HAMDAOUI
Président CLUSIM
Karim.hamdaoui@clusim.org

LA CYBERCRIMINALITÉ : ENJEUX, ACTIONS ET DÉMARCHE DE CERTIFICATION

www.clusim.org

CYBERCRIMINALITE AU MAROC

-

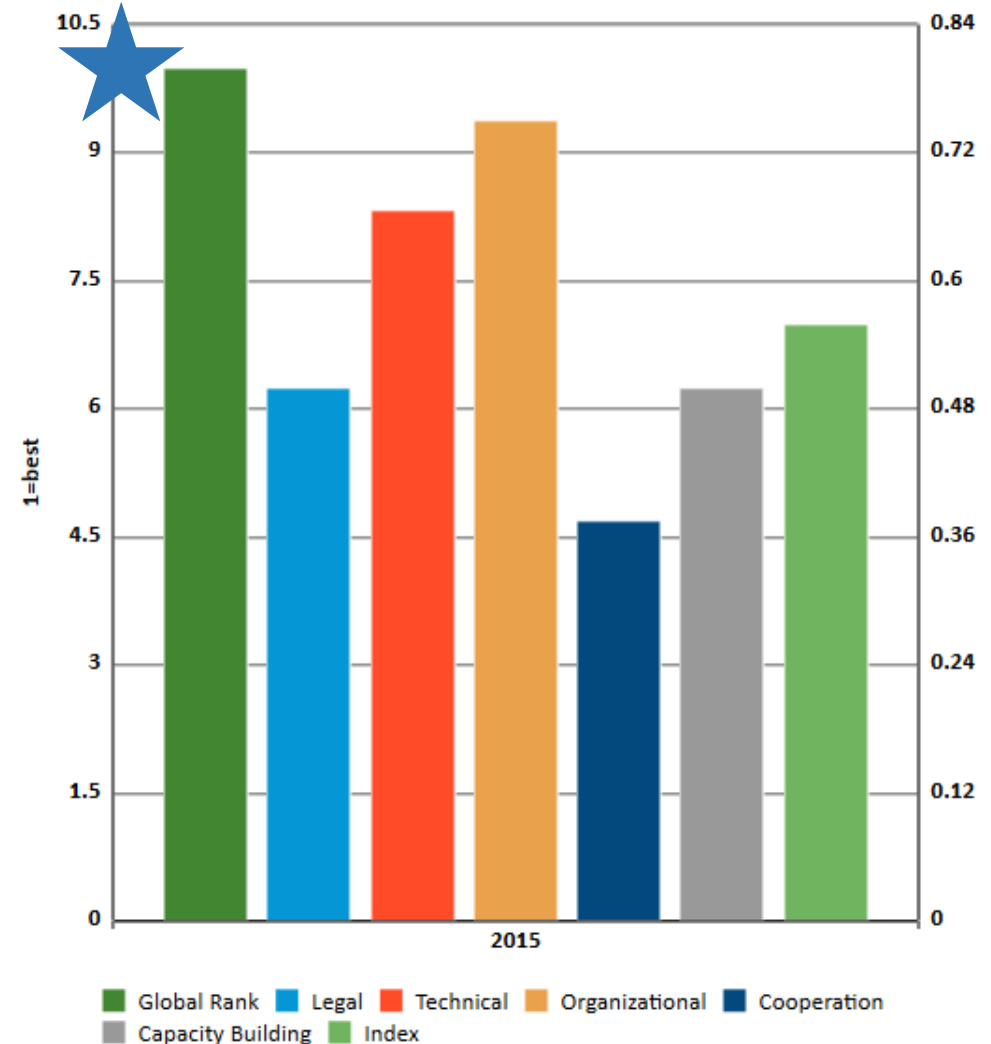
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Cybercriminalité au Maroc

Global Cybersecurity Index 2015

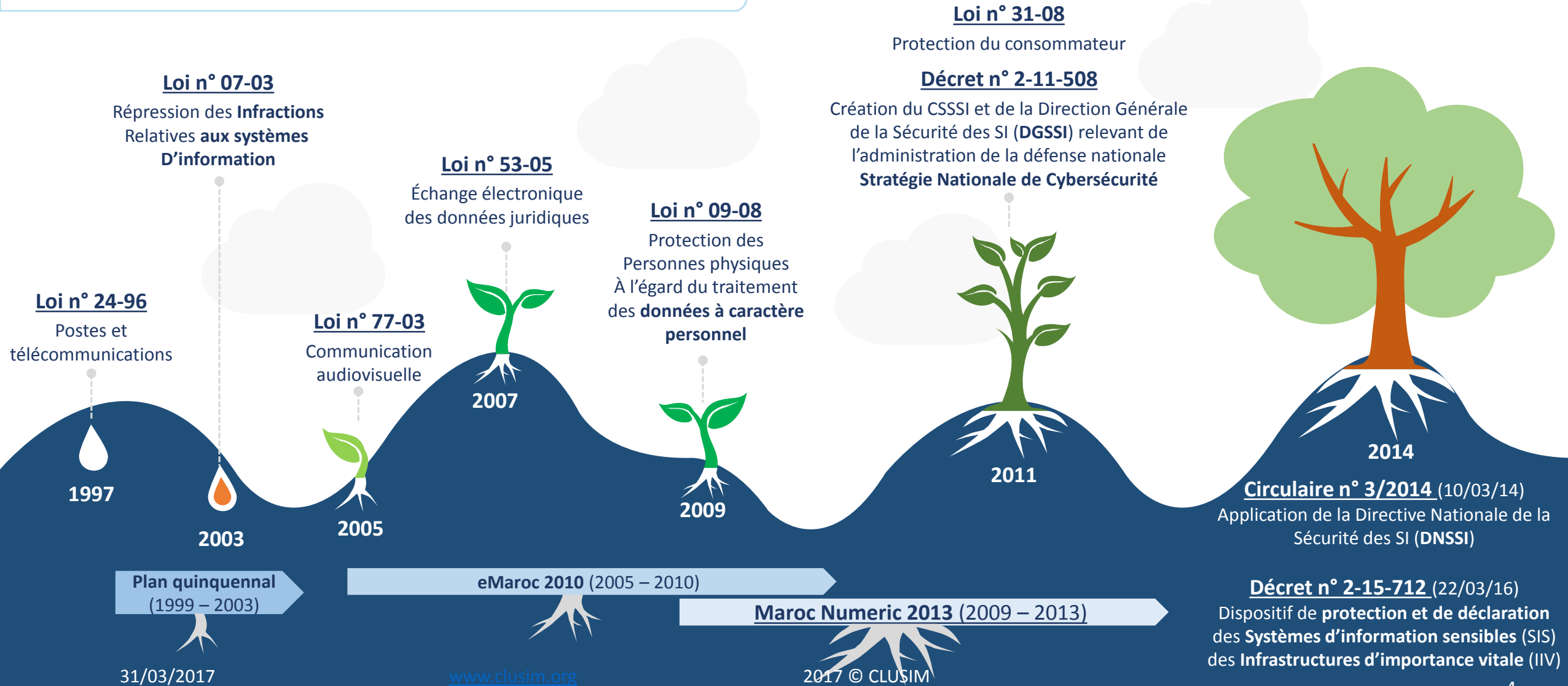
- Etude menée en 2015 par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'ABI Research
- l'Indice Global de Cybersécurité dans le monde (GCI – Global Cybersecurity Index) mesure le niveau de développement de chaque pays en matière de cybersécurité, en termes :
 - Légal
 - Technique
 - Organisationnel
 - Coopération
 - Développement des compétences (Capacity Building)
- Le Maroc figure en très bonne position puisqu'il pointe à la **10^e place mondiale** (Global Rank)

Source: <http://knoema.fr/GCSI2015/global-cybersecurity-index-2015?country=1000850-morocco>



Cybercriminalité au Maroc

Chronologie des initiatives nationales



Cybercriminalité au Maroc

Zoom sur Maroc Numéric 2013

Stratégie Nationale pour la société de l'information et l'économie numérique, articulée autour de ...

4 Priorités stratégiques

Transformation sociale	Services publics orientés usagers	Informatisation des PME	Développement de l'industrie TI
------------------------	-----------------------------------	-------------------------	---------------------------------

2 Mesures d'accompagnement

Capital Humain	CONFIANCE NUMÉRIQUE
----------------	----------------------------

2 Modalités d'implémentation

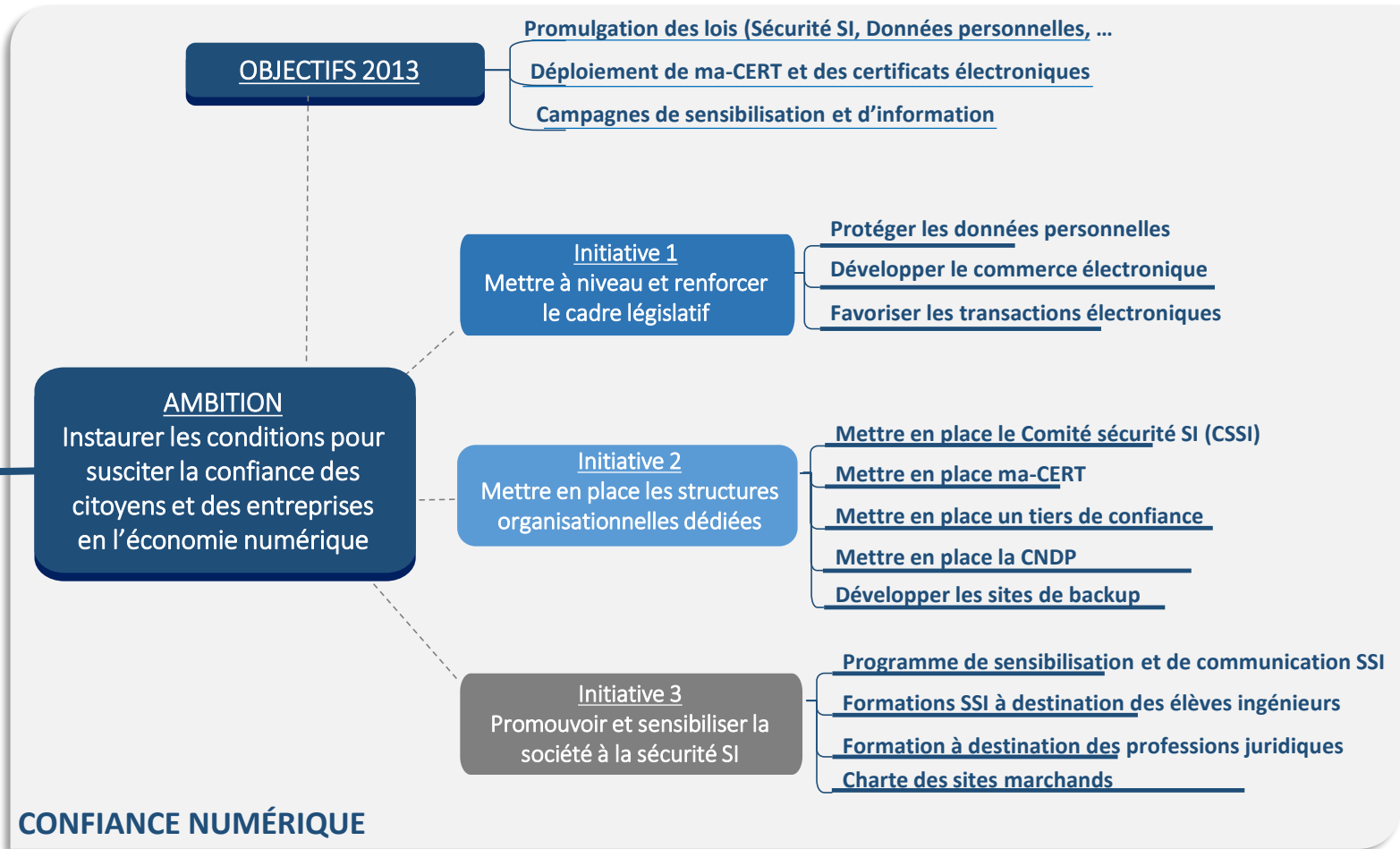
Gouvernance	Budget
-------------	--------

Déclinés en ...

18 initiatives
31/03/2017

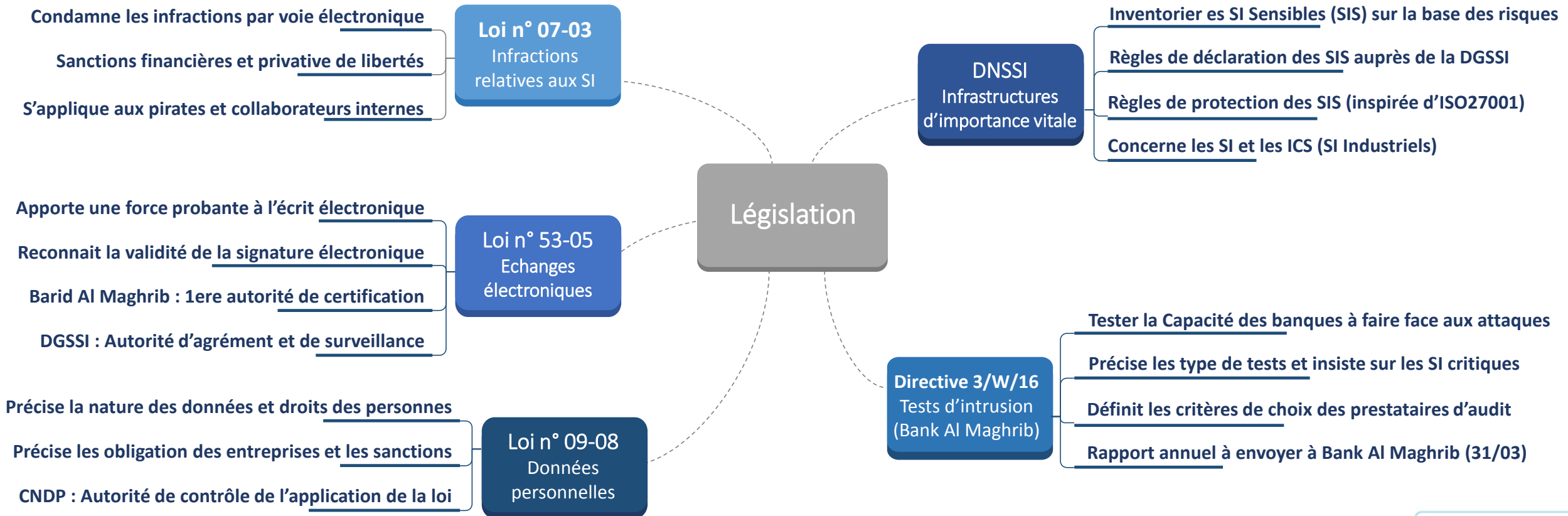
53 Actions

www.clusim.org



Cybercriminalité au Maroc

Zoom sur quelques lois et directives



EXIGENCES DU DECRET

Identifier les systèmes d'information sensibles (SIS) et les déclarer à la DGSSI
(fiche dédiée à cet effet)

Appliquer la DNSSI et les règles de sécurité sectorielles aux SIS identifiés

Déclarer à la DGSSI les incidents portant sur les SIS

Auditer régulièrement la sécurité des SIS et assurer la continuité d'activités

- Exiger le respect de la DNSSI pour les SIS externalisés, et tenir compte de la sécurité dans les achats et la maintenance
- La DGSSI accompagne et assiste les entités pour l'application du décret

SECTEURS D'ACTIVITÉS D'IMPORTANCE VITALE et Autorités Gouvernementale (AG) chargées de la coordination

1. **Sécurité publique** (AG chargée de l'Intérieur)
2. **Justice** (AG chargée de la Justice)
3. **Législation** (Secrétariat du gouvernement)
4. **Finances** (AG chargée des Finances)
5. **Industrie** (AG chargée de l'industrie)
6. **Santé** (AG chargée de la Santé)
7. **Audiovisuel et communication** (AG chargée de la Communication)
8. **Production et distribution de l'énergie et des mines** (AG chargée de l'énergie et des mines)
9. **Réseaux et transports** (Ministère de l'équipement et du transport)
10. **Approvisionnement et distribution d'eau** (AG chargée de l'eau)
11. **Services Postaux** (Barid Al Maghrib)
12. **Secteur Bancaire** (Bank Al Maghrib)
13. **Télécommunication** (ANRT)
14. **Secteur des marchés financiers** (AMMC)
15. **Secteur des assurances** (ACAPS)

Cybercriminalité au Maroc

Les obligations des entreprises

Cybercriminalité (Loi n° 07-03) <i>Public : Tous</i>	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les collaborateurs au respect des restrictions SI• Faire preuve d'éthique et Due Diligence dans l'usage des SI
Echanges électroniques (Loi n° 53-05) <i>Public : Tous</i>	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les collaborateurs à la portée des actes posés par voie électronique, pouvant être retenus comme preuve• Solliciter une signature électronique auprès de l'autorité agréée en vue d'échanges électroniques sécurisés
Données personnelles (Loi n° 09-08) <i>Public : Tous</i>	<ul style="list-style-type: none">• Faire l'inventaire et la cartographie des traitements• Effectuer les formalités déclaratives auprès de la CNDP• Assurer la protection des données à caractère personnel
Cybersécurité (DNSSI) <i>Public : Entité étatique ou parapublique</i>	<ul style="list-style-type: none">• Obtenir de la DGSSI votre niveau de classification (A, B, C)• Effectuer un inventaire des SI Sensibles et un état des lieux selon la DNSSI• Soumettre le plan d'action à la DGSSI et l'appliquer de façon effective
Tests d'intrusion (Directive 3/W/2016 de Bank Al Maghrib) <i>Public : Organismes de crédit</i>	<ul style="list-style-type: none">• Effectuer une analyse de risques SI (notamment cybersécurité)• Etablir un programme annuel de tests et le dérouler (nature, périmètre, date)• Communiquer les résultats, risques et plans d'action à BKM avant le 31 Mars.

Merci de votre attention

Des Questions?

Rejoignez-Nous du
18 au 20 Octobre
2017



145, Avenue Hassan II, 4^{ème} étage,
20140 Casablanca - Maroc
Tél : +212 (0)5 22 48 86 30
Fax : +212 (0)5 22 52 77 89
contact@clusim.org

www.clusim.org